



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE MARC LANVIN.

Arrêté de Police N°62/2020 du 11 septembre 2020 (ST)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande écrite formulée par Monsieur Colasse d'occuper le domaine Public face à son domicile sis 349 rue Marc Lanvin à Guesnain afin de stocker des matériaux dans le but d'effectuer des travaux de rénovation de son habitation.
Considérant que Monsieur Colasse ne dispose pas d'espace nécessaire en domaine privé.

ARRETE

ARTICLE 1 *Monsieur Colasse est autorisé à occuper le domaine Public face à son habitation à compter du lundi 14 septembre 2020 et pour une durée de 06 semaines.*

ARTICLE 2 *Monsieur Colasse veillera à laisser une place nécessaire pour le passage des piétons et des poussettes d'enfants et devra installer des panneaux de signalisation qui informeront les usagers de la présence d'un obstacle.*

ARTICLE 3 *Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie ou aux espaces verts seront portées à la charge du permissionnaire.*

ARTICLE 4 *Monsieur Colasse,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté*

Fait à GUESNAIN, le 11 septembre 2020

*Le Maire,
Maryline Lucas*

